

# MÉMOS BANQUE

SEPTEMBRE 2016

## N°03

# RÉUSSIR LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le Green supporting factor<sup>(1)</sup> :  
Réussir le financement  
de la transition énergétique.  
Proposition de la profession  
bancaire française



(1) Traitement prudentiel préférentiel pour les actifs bancaires favorisant la transition énergétique

# LES ENJEUX DE L'ACCORD DE PARIS

---

📍 L'accord de Paris adopté lors de la COP 21 de novembre 2015 prévoit de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels (1880), étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques ».

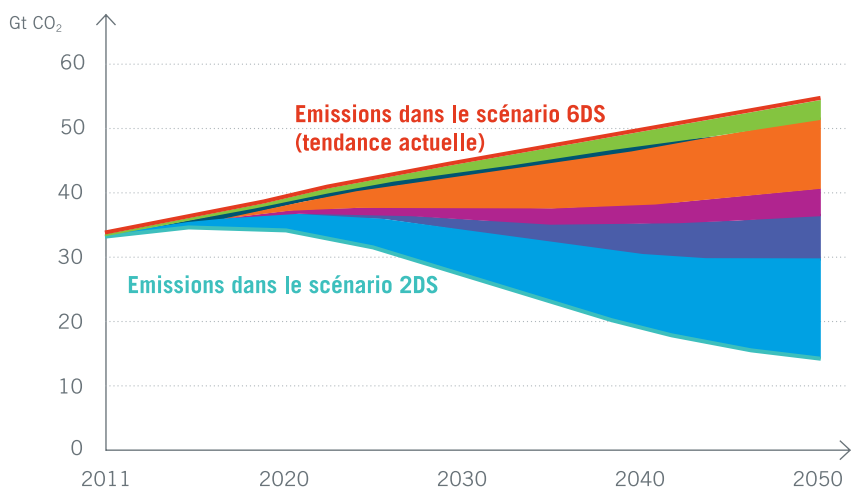
📍 D'après le rapport Perspectives des technologies de l'énergie 2015<sup>(1)</sup> réalisé par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les objectifs de cet accord ne pourront être atteints qu'à **condition que certaines mesures soient mise en place** notamment en terme de réduction d'émission de CO<sub>2</sub> et plus généralement de gaz à effet de serre. Pour appréhender ces mesures, l'AIE a élaboré un scénario 2°C (2DS)<sup>(2)</sup> qui donne une trajectoire d'émission nécessaire au respect de l'objectif 2°C, illustré dans le graphique suivant.



(1) Ce rapport vise à mieux connaître l'ampleur et la nature des défis de la transition énergétique dans les quarante prochaines années : identifier les meilleures voies pour améliorer la sécurité énergétique, l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre, orienter l'innovation et la R&D vers les domaines les plus prometteurs.


(2) Scénario compatible avec une limitation (à au moins 50% de probabilité) d'une hausse de température ne dépassant pas 2°C, grâce à une baisse des émissions mondiales de GES de près de 60% en 2050 par rapport à 2013 ; en cumulé de 2013 à 2050 ces émissions atteignent malgré tout 1 000 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>.

## PASSAGE DE LA TENDANCE ACTUELLE À UN SCÉNARIO 2°



- Nucléaire **8%**
- Efficacité de la production d'électricité et passage du pétrole à une autre énergie **1%**
- Energie renouvelable **30%**
- Passage du pétrole à une autre énergie **10%**
- Capture et stockage du carbone **13%**
- Economies d'énergie **38%**

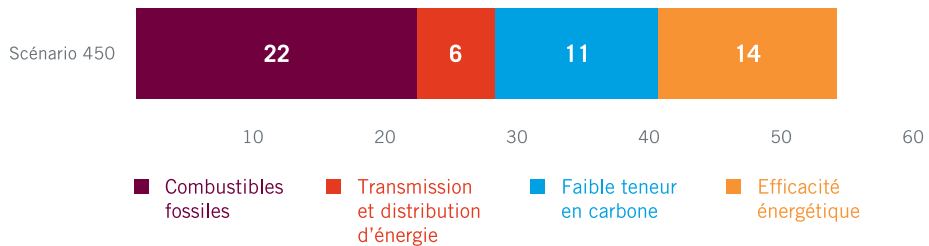
Source : Agence Internationale de l'Énergie (AIE)

 Le respect de toutes ces mesures de réduction d'émission de gaz à effet de serre se traduit par d'importants investissements.

L'AIE évalue les besoins d'investissement pour les vingt prochaines années à 53.000 milliards de dollars.

### CUMUL DES INVESTISSEMENTS DANS LE SCÉNARIO 450<sup>(1)</sup>, DE 2014 À 2035

En billions d'euros (2012)



Source : Agence Internationale de l'Énergie (AIE)



**60%**

D'INVESTISSEMENT DANS  
LES NOUVELLES ÉNERGIES

**53**

BILLIONS DE DOLLARS  
D'INVESTISSEMENTS EN 20 ANS

**40%**

D'INVESTISSEMENT DANS  
LES ÉCONOMIES ÉNERGIES

(1) Un scénario « 450 » proposant une évolution du système énergétique mondial qui permettrait de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement climatique à 2°C (par rapport à l'ère préindustrielle).

# NOTRE PROPOSITION : LE GREEN SUPPORTING FACTOR

📍 L'enjeu majeur est d'abaisser le coût relatif des investissements dans la transition énergétique, soit en baissant le coût des équipements soit en baissant le coût du financement.

📍 L'industrialisation et la hausse des volumes ont eu des effets très positifs sur le coût des équipements.

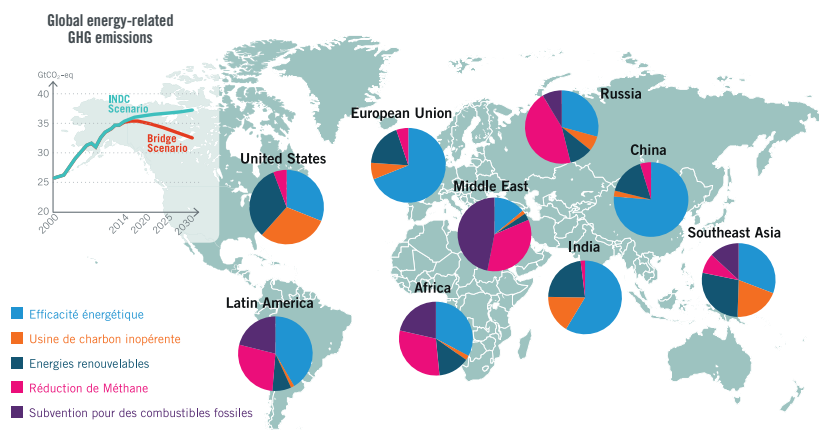
📍 Même s'il existe un contexte de taux bas et une prise de conscience progressive

du caractère très peu risqué de ces actifs, le coût de financement de la transition énergétique reste un enjeu majeur.

📍 Dès lors, afin d'accompagner et d'accélérer le financement de ces actifs dans une économie où 70% des financements sont proposés par les banques, il est essentiel de reconnaître le caractère bénéfique de ces actifs sur la transition énergétique et in fine l'amélioration du risque systémique pour la planète.

## RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR MESURE DANS UN SCÉNARIO DE TRANSITION, COMPARÉ AU SCÉNARIO INDC<sup>(1)</sup>, 2030

Source : World Energy Outlook Special Report: Energy and Climate Change (2015).



(1) INDC : Contributions nationale au processus de négociation internationale

# 1 LE FONCTIONNEMENT

## DU GREEN SUPPORTING FACTOR

📍 Dans ce contexte, **la FBF souhaite mettre en avant « le traitement prudentiel adapté » des financements et investissements** de la transition énergétique (incitation en faveur de la dé-carbonisation des bilans bancaires) et ce, afin de reconnaître le bénéfice macro prudentiel de ces actifs sur la probabilité d'occurrence de ces risques climatiques.

D'un point de vue réglementaire, cela devrait se traduire par une moindre exigence en capital des financements et investissements dans ces actifs.

Pour ce faire, nous plaidons pour l'introduction d'un facteur de réfaction applicable aux exigences de capital associées aux expositions sur les actifs favorisant la transition énergétique : **le «Green supporting factor»**.

Celui-ci fonctionnerait sur le même schéma éprouvé que celui appliqué aux PME (SME supporting factor)<sup>(1)</sup>.

# 2 L'ÉLIGIBILITÉ DES ACTIFS

## BASÉS SUR DES LABELS RECONNUS

📍 En ce qui concerne l'identification de ces actifs, nous proposons de nous baser sur les règles édictées au sein des labels reconnus tels que le label français « Transition énergétique et écologique pour le climat » (TEEC) ou encore la terminologie de la **Climate Bond Initiative**.

Pourront bénéficier de ce Green supporting factor :

- **les financements ou investissements réalisés auprès de contreparties dont l'activité entre dans le champ de la transition énergétique<sup>(2)</sup>**. L'établissement bancaire devra dès lors s'assurer de l'éligibilité de la contrepartie auprès d'un labellisateur externe.
- **les financements ou investissements dont l'objet entre également dans le champ de la transition énergétique<sup>(2)</sup>**.

(1) En effet, l'article 501 du Règlement 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (CRR) prévoit l'application d'un facteur de 0,7619 sur les exigences de fonds propres pour risque de crédit associé aux expositions sur les PME.

(2) À titre d'exemple, tels que décrit à l'annexe I du label TEEC



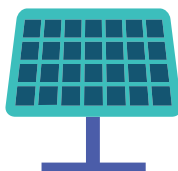
# 3 L'ENSEMBLE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES SERAIENT ÉLIGIBLES

📍 Pour assurer le succès du financement de cette transition énergétique, les contreparties éligibles à ce « green supporting factor » comprendraient **l'ensemble des acteurs économiques financés tant au travers de la banque de détail que de la banque de financement et d'investissement** : les particuliers, les PME, les entreprises, les banques et les souverains.

À titre d'exemples, seraient éligible à ce Green Supporting Factor :

- **le financement du particulier** qui acquiert un véhicule électrique ou qui fait réaliser des travaux d'efficacité énergétique,

- **le financement de** la construction d'un bâtiment vert par une **PME**,
- **le financement d'entreprises** dans la construction et l'exploitation d'infrastructure de production d'énergie solaire, éolienne ou de stockage de l'énergie,
- l'investissement dans une obligation émise par **un souverain** comme celle de l'état français: l'obligation souveraine carbone (OSC).



18, RUE LA FAYETTE  
75440 PARIS CEDEX 09  
TÉL : 01 48 00 52 52  
FAX : 01 42 46 76 40

**WWW.FBF.FR**





[WWW.FBF.FR](http://WWW.FBF.FR) 